LE POUL à GRATTER

Le bulletin du syndiqué CGT SIDEL

Novembre 2012 - N° 36

- **Page 2** / Edito : Demain il sera trop tard !
- **Page 3 - 4** / Infos : Instances Représentatives du Personnel
- **Page 5** / Calendrier Novembre 2012
- **Page 6,7 & 8** / Actualités
- **Page 9** / Formation syndicale 2012
- **Page 10** / Un peu de juridique.
- **Page 11** / Les Sites

6
Nouveaux Syndiqués depuis début Janvier

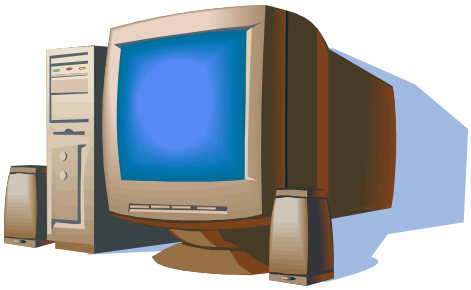

Retrouvez nous sur :
http://syndicatcgtsidel.hautetfort.com

CGT SIDEL
Avenue de la patrouille de France
76930 Octeville sur Mer
☎ : 02.32.85.92.62
@ : cgt.sidel@wanadoo.fr

Edito

DEMAIN IL SERA TROP TARD !!!

L'actualité sociale en fait la démonstration tous les jours : **nous sommes bien loin des belles promesses faites lors de la campagne présidentielle par le candidat Hollande.**

Nous voulions du changement ? **Force est de constater que nous restons dans la lignée libérale du précédent gouvernement !**

La casse de l'emploi est plus que d'actualité, que ce soit dans le privé ou dans le secteur public. Toujours plus de fermetures de sites industriels, toujours plus de licenciements, de discriminations, de pressions pour les salariés.

« L'état ne peut pas tout faire » nous assènent les ministres !

Ce serait la faute à la crise…mais en réalité un besoin insatiable de profits et de bénéfices pour les patrons et actionnaires, pour qui, la seule variable d'ajustement est le salariat.

Le nouveau gouvernement n'a rien changé ; toujours autant de précarité et de misère en France ! Le mot d'ordre de ce gouvernement n'est assurément pas « l'humain d'abord ». Tous les jours nous voyons autour de nous des collègues, des amis, de la famille se retrouver au bord du gouffre, alors que là-haut dans les palais ministériels, on est à l'abri du besoin !!!

Le changement ce n'est pas pour maintenant, ça nous l'avions déjà tous compris !!! Salariés du privé comme du public, nous sommes tous dans la même galère. Nous ramons pendant que les capitaines s'engraissent sur notre dos.

La casse du public n'est pas qu'une image, nous devons toujours payer plus pour ce qui devrait être gratuit et véritablement au service du public : santé, justice, retraites, services, énergie. Au lieu de ça, nous sommes taxés de plus belle ! Allons-nous ressembler à nos cousins d'Amérique où il faut être riche pour pouvoir se soigner, se loger, se nourrir voire survivre ??

N'attendons pas qu'il soit trop tard ! Battons-nous dès maintenant, ensemble luttons et résistons à ce gouvernement qui est toujours guidé par le patronat.

Dans le privé aussi le calvaire continue. Nous sommes submergés par les annonces de fermetures de sites industriels et de suppressions d'emplois, pour augmenter la compétitivité…**N'en doutons pas, les bénéfices des grands groupes sont quand même au rendez-vous**, et pour gagner toujours plus on va réduire ce qui coûte un peu mais qui est facilement ajustable, c'est-à-dire nous, les salariés et les salaires. Ce sont pourtant bien les salariés qui produisent les richesses, et ces vagues de licenciements ne sont qu'une fuite en avant pour que quelques-uns accumulent les richesses que nous avons produites.

C'est toute l'ironie de ce système mortifère : les patrons de Petroplus, PSA, Arcelor, Fralib et tous les autres, mettent des entreprises rentables sur la paille, plongent des salariés dans la misère, uniquement pour accumuler des capitaux dans des paradis fiscaux qui ne sont pas tous lointains...

Et avec le changement promis qui n'est pas au rendez-vous, nous trinquons toujours plus ! Nul n'est à l'abri des choix du patronat quand il s'agit de bénéfices, de dividendes. **A tous niveaux que nous soyons il faut dire une bonne fois pour toute « BASTA »,** nous sommes le peuple et nous devons nous battre pour défendre nos acquis sociaux et en gagner d'autres. Il y va de notre responsabilité d'individu, de notre devoir de citoyen de nous battre, pour ce que nous croyons, pour protéger et défendre nos familles, pour refuser les choix d'austérité que l'on veut nous imposer, et reprendre le contrôle de nos vies.

Nous battre ensemble pour obtenir la satisfaction de nos revendications, voilà ce qui guide la CGT. Alors, mettons fin à ces clivages qui ne servent que le patronat : public – privé – retraités et privés d'emploi, main dans la main et tous dans la rue, c'est ainsi que nous réussirons à faire plier le patronat et les dirigeants politiques !

ON LACHE RIEN !

Manuel Rodriguez

Délégué Syndical

Infos Instances Représentatives du Personnel.

❖ Point Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail

❋ Aménagement d'une zone de travail dans le sas TR3.

Le responsable production est venu présenter un projet afin de pouvoir monter des machines de production dans le sas de la TR3. Lors d'un précédent CHSCT, les membres élus avaient expliqué qu'ils ne donneraient plus d'avis favorable sur ce sujet tant que la direction ne prendrait pas pleinement en compte, les conditions des salariés qui travaillent dans les sas. Pour des questions de place voilà de nouveau une consultation du CHSCT pour pouvoir réaliser une zone bâchée et soi-disant pour des situations exceptionnelles. On sait que ce que veut dire ce mot chez SIDEL et qu'il rime souvent avec quotidien. Les membres ont donc justifié la raison de leur refus de valider ce projet. De plus en plus de projets « Lean » immobilisant des surfaces de production et de moins en moins de place. Il faudrait donc dégrader les conditions de travail des salariés pour gagner de la surface ???

Pour les membres CGT du CHSCT, ce n'est pas négociable, et ils ont rendu leur avis :

Défavorable pour les membres CGT du CHSCT

Abstention pour les membres CFE-CGC du CHSCT

Information de dernière minute sur ce sujet, la direction à donnée son aval pour la réalisation de ce projet.

Les élus CGT du CHSCT réagiront en conséquence avec les autorités compétentes pour que les conditions de travail des salariés ne soient pas dégradées.

❋ Outillages Passerelles Ateliers.

Le responsable production est venu présenter les améliorations apportées aux différents outillages de productions en question.

A l'issue de cette présentation les avis sont donnés :

Favorable pour les membres CGT du CHSCT

Favorable pour les membres CFE-CGC du CHSCT

❋ Des déménagements toujours, mais certains validés sont stoppés.

De moins en moins de déménagements sont prévus pour cette fin d'année. Certains validés par le CHSCT se sont bizarrement trouvés suspendus, voir arrêtés. Le président du CHSCT n'est pas au courant mais va se renseigner et revenir vers les membres du CHSCT pour des explications (hum !) Les membres du CHSCT s'interrogent sur le fond par rapport aux budgets et surtout, s'inquiètent de la situation de fin d'année.

Pourquoi suspendre et arrêter des projets de déménagements alors qu'ils ont été validés ?

❋ Procédure incendie.

Les membres du CHSCT sont consultés sur la mise en place d'une procédure incendie. Les membres CGT du CHSCT sont satisfaits de cette nouvelle procédure mais expriment leur mécontentement quant à la durée de mise en place d'une procédure.

A l'issue de cette présentation les avis sont donnés :

Favorable pour les membres CGT du CHSCT

Favorable pour les membres CFE-CGC du CHSCT

Infos Instances Représentatives du Personnel.

❖ Point Comité d'Entreprise « CE »

Situation économique de la société

Une présentation du bilan économique de Sidel Blowing et Services est présentée lors du Comité d'Entreprise du 26 Octobre 2012.

En Million €	2011	Budget	Juin 2012	Septembre 2012	Estimée 2012
Chiffre d'Affaire	490.2	546.7	279.7	404.9	554
Résultat Exceptionnel	56.7	53.9	34.2	48.2	56.9
Résultat Net	34.3	31.1	24.3	30.7	33.1
Participation	4.9	4.5	2.5	3.7	5

2012 se présente très bien : le carnet de commande vient de se remplir pour la fin d'année avec sur le dernier trimestre, 39 machines. Encore une bonne année et probablement le même montant de participation et intéressement pour les salariés. Reste à savoir si les actionnaires auront le même montant de dividendes que les deux années précédentes (22 M€) ?

Cependant les élus attirent l'attention de la direction sur la situation tendue dans les ateliers de production. L'intégration de Matrix est plus que difficile, le changement d'organisation qui a eu lieu en début d'année ne fait rien pour arranger les tensions et problèmes, c'est un sentiment de désorganisation dans nos ateliers qui est ressenti par les salariés.

A la moulerie, toujours plus de travail et toujours pas d'embauches et/ou de remplacements des départs.

Les heures supplémentaires sont toujours à un haut niveau, ce qui montre bien le besoin de nouvelles embauches. En attendant, la direction reste sourde aux demandes des élus CGT.

Concernant les activités du Comité d'Entreprise, les élus ont présenté **un projet d'aménagement de la ferme du calvaire.** Plusieurs options sont envisagées pour réhabiliter la grange et répondre ainsi aux demandes des salariés :

Au rez-de-chaussée, une salle polyvalente équipée d'une cuisine, vestiaires et sanitaires, pourrait servir de location pour les salariés ou de salle d'exposition pour le Comité d'Entreprise. A l'étage, une salle de musique pour les répétitions et une salle de remise en forme avec vestiaires et douches sont proposées.

Des plans ont été présentés à la direction qui va lancer une étude pour un premier chiffrage.

Dans le même temps, **les élus ont évoqué l'état d'avancement du complexe hôtelier à St Ouen** qui devrait voir le jour en 2015. En s'associant à ce projet avec d'autres collectivités, le Comité d'Entreprise SIDEL permettrait ainsi aux salariés de louer des chambres ou studios pour un week-end à Paris à des prix avantageux.

D'autre part, **les élus CGT ont évoqué la refonte du site internet du CE,** qui devrait prendre en compte les demandes d'amélioration des responsables et bénévoles de sections et commissions sportives.

Enfin, une nouvelle section sportive devrait arriver au sein de l'ASSO. Il s'agit du Triathlon-Duathlon. **L'ASSO, depuis la modification de ses statuts en 2009, comptabilise plus de 250 adhérents au sein des sections sportives !**

Calendrier Novembre 2012

Lundi 26 Novembre :

CHSCT Inspection Bâtiment

Jeudi 29 Novembre :

Comité d'Entreprise Ordinaire

Vendredi 30 Novembre :

Réunion Délégués du Personnel

Réunion Syndicale :

- Vendredi 23 Novembre

Mercredi 14 Novembre 2012 :
Journée Européenne d'action et de solidarité

Contre l'austérité, pour l'emploi et la solidarité en Europe !

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FSU, Solidaires, Unsa s'inscrivent avec l'ensemble du syndicalisme européen dans la journée d'action et de solidarité de la Confédération européenne des syndicats le 14 novembre 2012 pour l'emploi et la solidarité en Europe.

Elles expriment leur ferme opposition aux mesures d'austérité qui font plonger l'Europe dans la stagnation économique, voire la récession. Ces mesures, loin de rétablir la confiance, ne font qu'aggraver les déséquilibres et créer des injustices. Elles mettent à mal le modèle social européen par ailleurs mis en cause par la concurrence et parfois le dumping dans les domaines de la fiscalité, du coût du travail et des conditions sociales.

En France, c'est un nombre de chômeurs qui ne cesse de croître depuis 17 mois avec encore une hausse record en septembre. Les plans de licenciements se multiplient. La précarité s'accroît, des millions de salariés n'accèdent à l'emploi qu'en CDD pour des durées de plus en plus courtes. 11 millions de personnes sont touchées par l'exclusion ou la pauvreté dont de nombreux retraités. Les salaires dans le privé et le public stagnent.

Les traitements de choc infligés aux travailleurs notamment en Grèce, en Espagne et au Portugal, et qui commencent en France avec le relèvement du taux de TVA qui touchera tous les consommateurs indépendamment de leur niveau de ressources, les suppressions massives dans les services publics qui continuent, les fermetures de nombreux sites industriels montrent l'impasse de politiques qui conduisent à la destruction des droits sociaux.

La cohésion sociale, les services publics, le dialogue social et le respect des valeurs garanties par la Charte des droits fondamentaux sont donc mis en cause. La journée de mobilisation du 14 novembre permettra aux travailleurs de toute l'Europe d'agir, ensemble et solidairement, pour des conditions de travail et de vie décentes.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires décident de faire du 14 novembre une grande journée de mobilisation interprofessionnelle rassemblant les salariés du privé et du public, les retraités et les chômeurs pour manifester leur volonté de voir apporter des réponses concrètes aux difficultés que vivent tous les travailleurs en France et en Europe, en solidarité avec les travailleurs espagnols, portugais et grecs.

Manifestons unis !

Mercredi 14 novembre à 11h00

Rassemblement à l'appel des organisations syndicales du Havre devant la CODAH (19, rue Georges Braque)

Actualités

Dispositif Ayrault
Compétitivité : Une logique contestable

Le Premier Ministre vient d'annoncer de nouvelles mesures présentées au nom du développement industriel et de l'emploi.

Alors que trois rapports publics ont souligné le manque d'évaluation de l'efficacité des aides publiques dont bénéficient déjà les entreprises :

• Le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi de février 2006,

• Le rapport du CESE sur la compétitivité de l'économie française d'octobre 2011,

• Le rapport de la Cour des comptes sur le financement de l'économie de juillet 2012,

le Gouvernement a préféré s'en remettre au rapport d'un grand patron.
Le dispositif Ayrault est fondé sur la logique contestable et contestée de la baisse du coût du travail. La « première mesure massive, et sans précédent » consiste en un « allègement de 20 milliards d'euros du coût du travail ». Ce nouveau cadeau s'ajouterait aux 172 milliards d'aides dont bénéficient déjà les entreprises. Contrairement à ce que demande la CGT, leur efficacité en terme d'emplois et d'investissement productif n'a toujours pas été examinée sérieusement.

La CGT conteste fortement les volets essentiels de ce dispositif :

• Les ménages seraient doublement pénalisés : leur pouvoir d'achat diminuerait à cause de la hausse de la TVA (à raison de 7 milliards d'euros) et de la fiscalité écologique (3 milliards d'euros).

• La baisse des dépenses publiques se traduirait par la dégradation de la qualité des services publics et par de nouvelles pressions sur les agents de l'Etat, des collectivités et de la Sécurité sociale. Cette mesure risque donc de peser sur le potentiel de la croissance économique et sur l'emploi, sur le pouvoir d'achat et la réponse aux besoins sociaux.
• Toutes les entreprises dans tous les secteurs, indépendamment de leur taille et de leur situation financière bénéficieraient des nouvelles aides, y compris celles qui engrangent des profits ou distribuent un haut niveau de dividendes à leurs actionnaires.

C'est inacceptable !
Nombre d'entreprises pourraient cumuler les exonérations de cotisations sociales actuelles à ce nouveau crédit d'impôt. Les entreprises qui paient leurs salariés entre le SMIC et 1,6 SMIC gagneraient de l'argent alors qu'elles ont déjà très largement bénéficiaires d'exonérations de cotisations sociales.

L'avenir de l'Industrie et de l'Emploi nécessite un nouveau mode de développement fondé sur une véritable valorisation du travail. C'est le travail qui est créateur de richesse et c'est bien le capital qui coûte cher. En trente ans, la masse salariale des entreprises a été multipliée par 3,6 alors que la somme des dividendes versés aux actionnaires a été multipliée par 20. C'est la première cause de la baisse des investissements et la désindustrialisation.

Assurer ce nouveau mode de développement nécessite de lutter contre la spéculation en mettant notamment à contribution les revenus financiers des entreprises et des particuliers.

La CGT appelle les salariés du public et du privé à se mobiliser massivement le 14 novembre dans le cadre de la journée d'action européenne contre les politiques d'austérité en Europe et pour l'Europe sociale en participant aux manifestations unitaires qui seront organisées dans leurs départements.

Montreuil, le 7 novembre 2012

Actualités

"Téléperformance : l’urgence de ré-humaniser le travail dans les centres d’appels"

Le 23 octobre, un salarié de Téléperformance s’est violemment mutilé sur le site de Blagnac en menaçant de mettre fin à ses jours, suite à un entretien avec la directrice du centre.

Ce geste est la face visible d’un mal de plus en plus profond parmi les salariés dû aux pratiques inhumaines de management de la part de la direction : mépris, manque d’effectifs, manque de reconnaissances.

Comme dans bon nombre d’entreprises la souffrance au travail est une réalité. La situation vécue depuis des mois à Téléperformance, dénoncée par les élus et mandatés de la CGT devient à ce point intolérable qu’un collègue en arrive à des gestes tragiques.

L’émoi causé par ce geste parmi les personnels est considérable .Aujourd’hui, de nombreux débrayages ont lieu sur différents sites pour réclamer l’arrêt immédiat de tous les entretiens de licenciement et pour des créations d’emplois nécessaires pour bien faire son travail et mieux vivre au travail.

Les dirigeants de l’entreprise doivent s’attaquer aux causes de cette souffrance en répondant sans attendre aux exigences des salariés qu’elle emploie, quelque soit le pays où elle les emploie.

Avec 4000 salariés, Téléperformance est le plus gros prestataire des opérateurs des Télécoms et intervient aussi dans les activités Postales. La situation alarmante sur l’emploi avec des plans sociaux ou des réductions d’emplois annoncés partout dans les entreprises de la Branche des Télécoms, Chez SFR, Bouygues Télécom, France Télécom, ….ont des répercussions sur toute la filière et notamment les centres d’appels et centres de relation clients.

A Téléperformance, les annonces de restructurations et de licenciements se multiplient depuis des mois alors que l’entreprise continue de produire des richesses importantes.

Partout le patronat fait le choix de sacrifier l’emploi, les conditions de travail et la qualité du service rendu pour préserver les profits desactionnaires.
Pour la CGT, à Téléperformance comme dans l’ensemble des entreprises du secteur des activités postales et de télécommunications, il faut s’attaquer aux causes du mal : Stopper les choix d’austérité contribuant à la crise sociale actuelle et imposer une autre répartition des richesses, une autre finalité du travail, au service de l’emploi stable, de l’amélioration des conditions de travail et d’une réponse de qualité aux attentes des usagers,

La CGT exige l’ouverture immédiate de négociations pour la création d’emplois stables, l’augmentation des salaires, l’organisation et les conditions de travail.

Le 14 novembre l’ensemble des salariés européens se mobilisera le même jour à l’appel de la CES* (*confédération européenne des syndicats) pour dire non à l’austérité et oui au progrès social. C’est une première ! La CGT appelle les salariés de Téléperformance à participer activement, aux cotés des salariés de toutes les entreprises françaises à cette journée d'actions pour exiger la réponse à leurs revendications.

FORMATION SYNDICALE

Calendrier des formations syndicales organisées à l'Union Locale des Syndicats CGT du Havre 2012

- **Module « Délégué du Personnel »**

- **Niveau 1**
  - **Du 26 Novembre au 30 Novembre 2012**

- **Rédiger un tract**
  - **Les 03 et 04 Décembre 2012**

- **CHSCT**

Les formations sont ouvertes à tous les syndiqués CGT, élus ou non, et se déroulent à Franklin au Havre. Le repas du midi est pris collectivement.

Selon l'usage en vigueur chez SIDEL, la direction prend en charge l'intégralité du salaire pendant la durée du stage. Le syndicat prend en charge le coût pédagogique et les repas.

LA FORMATION SYNDICALE EST UN DROIT

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à une (ou plusieurs) de ces formations. Un formulaire de demande d'autorisation est à remplir et à envoyer à la direction au plus tard un mois avant le début de la formation.

Un peu de juridique.

Qu'est-ce que le droit de retrait ?

- C'est une faculté (et non une obligation - Circulaire 93-15 du 25 mars 1993) donnée à un salarié confronté à un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, d'arrêter son travail et, si nécessaire, de quitter les lieux pour se mettre en sécurité.
- Il est motivé par une situation de danger à l'occasion d'une tâche déterminée et il n'entraîne que l'inexécution de cette tâche et non de l'ensemble du contrat de travail.
- Il est une appréciation objective ou subjective du danger.
- Il ne doit pas créer pour les autres salariés une nouvelle situation de danger grave et imminent.
- Il peut être exercé seul ou collectivement si chacun se sent menacé individuellement.
- Il ne donne pas le droit aux salariés d'arrêter les machines (sauf en cas de danger pour sa sécurité ou la sécurité d'autrui).

Qu'est-ce qu'un danger grave ?

- Il s'agit d'un danger, quel qu'il soit et quelle que soit son origine, présentant un certain degré de gravité susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée.
- Il peut provenir de la machine, du processus de fabrication, de l'ambiance de travail (stress, souffrance au travail, agression ou menace d'agression, harcèlement, etc.). Mais aussi de tout événement, produit, élément pouvant se révéler dangereux pour la santé du salarié (allergie en présence d'animaux ou de produits chimiques, locaux insalubres, poste de travail non aménagé dans le sens souhaité par le médecin du travail, etc.).
- Le danger ne doit pas nécessairement provenir de circonstances exceptionnelles ou même d'une aggravation des conditions ordinaires de travail. Il peut résulter d'une situation durable, persistante ou récurrente (défaut de conformité non corrigé, défectuosité dans les systèmes de protection, machines ou locaux dangereux, absence d'EPI, etc.).
- A contrario, toute situation de travail exposant à des risques importants, ne présente pas un danger grave, si le risque est ordinairement maîtrisé et même si l'activité peut être pénible ou dangereuse. De la même façon si le risque est inhérent à la fonction exercée et initialement acceptée par le salarié, l'exercice du droit de retrait n'est pas justifié en l'absence de menaces particulières.

Qu'est-ce qu'un danger imminent ?

- C'est un danger qui se définit comme étant susceptible de se réaliser brusquement et dans un délai rapproché : il est du domaine du présent ou du futur proche.

Comment exercer son droit de retrait ?

- Le salarié doit signaler immédiatement à l'employeur l'existence d'une situation de travail dangereuse. Il n'a pas besoin de l'accord de l'employeur pour user de son droit de retrait.
- Le salarié peut aussi s'adresser aux représentants du personnel ou au CHSCT.
- Aucune formalité particulière n'est exigée ou exigible du salarié.
- Le règlement intérieur ne peut comporter de dispositions visant à restreindre l'usage du droit de retrait. Ne peuvent donc y figurer l'obligation de suivre une procédure particulière, de prévenir son responsable hiérarchique, etc. (Arrêt - Cour de cassation - Chambre Sociale Nº 07-15744, 28 mai 2008).

LES SITES

http://ulcgtlehavre.hautetfort.com/

http://www.cgt.fr/

http://www.ftm.cgt.fr/

A DIFFUSER LARGEMENT AUTOUR DE VOUS

Bulletin de contact et d'adhésion à la CGT SIDEL

Je me syndique pour être acteur et décideur à la CGT SIDEL

Nom.....Prénom.....

Service.....Tél.....Mail.....

A renvoyer par mail : **cgt.sidel@wanadoo.fr** ou à déposer dans la boite aux lettres CGT devant la porte du Comité d'Entreprise

---